



ARRÊTÉ
D'AUTORISATION DE VENTE AU DÉBALLAGE
POUR UN VIDE-MAISON
L'UNIVERS DE MYLMA
226 BIS RUE DUPONT SUAIRE - 51530 DIZY

Le Maire de Dizy,

Réf. Loi n°2008-776 du 4/08/2008, de modernisation de l'économie (article 54)

VU l'article 54 de la loi n° 2008-776 du 4 Août 2008 de modernisation de l'économie,

VU le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du Code du Commerce – Arrêté du 9 janvier 2009, relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,

Vu la demande en date du 12 août 2024, formulée par Madame Mandy NAUDÉ domiciliée à DIZY – 226 bis rue DUPONT SUAIRE, en vue de l'obtention d'une autorisation préalable à la réalisation d'un Vide-Maison pour l'Univers de Mylma le 17 août 2024 (artisanat),

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Mandy NAUDÉ est autorisée à effectuer une vente au déballage de type Vide-Maison pour l'Univers de Mylma (artisanat) qui se déroulera le 17 août 2024 de 9 h à 16 h à son domicile : 226 bis rue DUPONT SUAIRE – 51530 DIZY.

Article 2 : L'intéressée devra se conformer à la réglementation en vigueur concernant les ventes au déballage.

Article 3 : Copie du présent arrêté transmise à :

- = Gendarmerie AY-CHAMPAGNE
- = L'intéressée.

DIZY, le 13 août 2024
M. Le Maire
(MARNE)
Antoine CHIQUET





13939*01

MEIE-DGCIS

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce
et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

1 - Déclarant

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

L'univers de Sigma

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET : 90112086500048Adresse : n° 2266 Voie : rac Dupont Suisse

Complément d'adresse :

Code postal : 51530 Localité : DijonTéléphone (fixe ou portable) : 06 14 99 06 95**2 - Caractéristiques de la vente au déballage**

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) :

2266 rac Dupont Suisse 51530 DijonMarchandises vendues : neuves occasion Nature des marchandises vendues : artisanatDate de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) : Date de début de vente : 17 08 2024 Date de fin de vente : 17 08 2024Durée de la vente (en jours) : 1 jour de 9h00 à 16h00**3 - Engagement du déclarant**

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (Nom, prénom) Xaedi Xaedi,
certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles
L.310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature : 12 08 2024

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines
d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente
au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15
000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

4 - Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée :
recommandé avec demande d'avis de réception
remise contre récépissé

N° d'enregistrement :

Observations :